

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1267

17 mai 2014

SOMMAIRE

1964 SICAV-SIF	60771	Sodem	60772
Action Investment Company S.A.	60774	Sonae Re, S.A.	60771
Action Sports S.A.	60779	Sterling International Ventures S.A.	60773
Actual Engineering S.A.	60775	sud-Design S.à r.l.	60773
Adamra Investments S. à r.l.	60816	Syndic Sàrl	60773
Advanced Technics Properties SPF S.A.	60772	Syndic Sàrl	60773
Advisor Services International, s.à r.l.	60775	Tabagro S.à r.l.	60773
A.E.F.Solo S.à r.l.	60775	Tecon S.A.	60776
A Energy Sàrl	60779	Textilpar Investissements S.A.	60776
AluK S.A.	60775	The European Acquisition Company S.à r.l.	60774
A.M.R. Comptabilité S.à r.l.	60775	Thiriet Luxembourg	60777
Analytical Bioventures S.C.A.	60816	Tilltro S.A.	60774
Arcade S.A.	60776	Transmec International S.A.	60778
Arclin Lux Holdings S.à r.l.	60779	Varhin S.A.	60778
AS Comptabilité S.à r.l.	60775	Venrey S.à r.l.	60774
Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l.	60776	WG Holdings III	60770
Berg S.A.	60777	WG TopCo S.à r.l.	60770
BJS Holdings 2 S.à r.l.	60799	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.	60778
caspART S.à r.l.	60779	Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.	60799
CVC European Credit Opportunities S.à r.l.	60777	Wine Yard S.A.	60770
e.Dams S.A.	60774	WSP Luxembourg S.à r.l.	60778
Mediolanum Specialities SICAV-SIF	60816	Wychwood Capital Management S.à r.l.	60792
Sigma Tau America S.A.	60771	Your Favorite Brands	60771
Sigma Tau Europe S.A.	60772	Z Marine International S.à r.l.	60770
Silver Island S.à r.l.	60780		
Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	60772		

WG Holdings III, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.438.

Il est notifié que avec effet au 3 mars 2014 l'adresse de la Société est la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WG HOLDINGS III

R. van 't Hoeft

Référence de publication: 2014039847/13.

(140045908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

WG TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.457.

Il est notifié que avec effet au 3 mars 2014 l'adresse de la Société est la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WG TOPCO S. à r.l.

R. van 't Hoeft

Référence de publication: 2014039848/13.

(140045907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Wine Yard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.851.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039849/10.

(140045457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Z Marine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.653.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 18 décembre 2013 entre la société European Industrial Holding Corporation - Société Européenne de Participations Industrielles (EIHC - SEPI) Sprl, associé de la Société, et Syntagma Capital Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 130, Shaftesbury Avenue, Londres W1D5AR, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Register of Companies of England and Wales sous le numéro 6979718, que European Industrial Holding Corporation - Société Européenne de Participations Industrielles (EIHC - SEPI) a cédé 625 parts sociales de la Société, à Syntagma Capital Limited avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014039855/18.

(140045945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Your Favorite Brands, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.227.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 mars 2014. Signature.

Référence de publication: 2014039854/10.

(140045320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

1964 SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 184.986.

Assemblée générale de l'actionnaire unique (des actionnaires) tenue en date du 17 mars 2014

L'actionnaire unique (ou les actionnaires) ayant les pouvoirs dans cette assemblée générale, a(ont) décidé d'ajouter un quatrième membre au conseil d'administration et a(ont) décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur:

Monsieur Patrick PIRALLA, administrateur de sociétés, né le 8 avril 1976 à Genève (Suisse), demeurant à 1, chemin Lullin, CH-1256 Troinex.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour la société 1964 SICAV-SIF

Signature

Référence de publication: 2014039860/15.

(140045378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.949.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU AMERICA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014039760/12.

(140045842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.263.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2014

1. L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- Mr Angelo Gabriel Ribeirinho Dos Santos Pauperio
- Mr José Luis Dos Santos Lima Amorin
- Mr Eduardo Humberto Dos Santos Piedade

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 qui délibérera sur les comptes 2014.

2. L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE Audit en tant que Réviseur d'entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 qui délibérera sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014039775/17.

(140045232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.948.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU EUROPE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014039762/12.

(140045846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.778.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du 22 mai 2012 que le conseil d'administration de la Société a pris la décision suivante:

La société SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.à r.l., 24B, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 58.067, est nommée déléguée à la gestion journalière de la Société et son représentant permanent pour l'exercice de ce mandat est Monsieur Jean-Pierre MOLE, ingénieur, né à Auch le 28 décembre 1945, demeurant professionnellement L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

Ce mandat est donné pour une durée indéterminée et prend effet à la date du 22 mai 2012.
Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014039767/16.

(140045424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mars 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014039771/13.

(140045266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Rectificatif à l'extrait erroné enregistré et déposé le 18 mars 2014 - Réf: L140045708

1/ Données concernant la date de nomination de l'Administrateur Renaud LEONARD: il y a lieu de prendre en considération «avec effet au 14 février 2014» au lieu de la date du 30 janvier 2014.

2/ Données concernant la fin du mandat de l'Administrateur Stéphane BAERT: il y a lieu de prendre en considération «avec effet au 14 février 2014» au lieu de la date du 30 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014039918/13.

(140046222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Sterling International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.236.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039779/10.

(140045686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

sud-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9264 Diekirch, 12, rue Pierre Olinger.

R.C.S. Luxembourg B 167.259.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039781/14.

(140045634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Syndic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 50.845.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039787/10.

(140045672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Syndic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 50.845.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039789/10.

(140045674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039804/10.

(140045380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.487.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039794/10.

(140045971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

e.Dams S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 181.575.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68340 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039888/10.

(140046108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Tilltro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 131.615.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039816/14.

(140045637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014039895/10.

(140046632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Venrey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039829/10.

(140045356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

AluK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 169.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2014039899/10.
(140046652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Advisor Services International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 101.068.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014039897/9.
(140046623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**AS Comptabilité S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A.M.R. Comptabilité S.à r.l.).**

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 177.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2014.
Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire
Référence de publication: 2014039893/13.
(140046339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

A.E.F.Solo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 181.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.03.2014.
Paul DECKER
Le Notaire
Référence de publication: 2014039892/12.
(140046114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Actual Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014039915/10.
(140046010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Signature.

Tecon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.889.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 15 mai 2013 tenue extraordinairement le 2 juillet 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour *TECON S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014039812/16.

(140045762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Textilpar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 44.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013

- Les démissions de Monsieur Alain VASSEUR de son mandat d'administrateur et de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Certifié sincère et conforme

Textilpar Investissements S.A.

Référence de publication: 2014039813/18.

(140045924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Arcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 78, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 116.971.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039928/10.

(140046646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.355.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014039946/10.

(140046292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Thiriet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.098.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat gérant technique de Monsieur Jean-Paul ROMMES,
- de renouveler le mandat de gérant administratif de Monsieur Régis DELECOUR jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, puis de le nommer en qualité de gérant unique, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014039815/15.

(140045290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.090.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé Unique en date du 13 mars 2014

- Monsieur Mark DeNatale, né le 09 février 1972 à New York, NY, États-Unis d'Amérique, résident professionnellement au 712 Fifth Avenue, 43rd Floor, NY 10019, New York, États-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

- Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de six (6) à sept (7).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jonathan Bowers, gérant de catégorie A;
- Monsieur Brandon Bradkin, gérant de catégorie A;
- Monsieur Mark DeNatale, gérant de catégorie A;
- Monsieur Douglas Maccabe, gérant de catégorie B;
- Monsieur Russell Proffitt-Perchard, gérant de catégorie B;
- Monsieur Maxence Monot, gérant de catégorie B;
- Monsieur Simon Riley, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039368/23.

(140045351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 175.958.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

BERG SA

Référence de publication: 2014039948/16.

(140046219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.
GALIONE Gioacchino / DE BERNARDI Alexis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014039817/12.

(140045782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2014039843/11.

(140045714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Varhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 12 juin 2013 tenue extraordinairement le 24 septembre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Laura MONTANA TREZZA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019 ainsi que le mandat de l'administrateur délégué Mme Luisella MORESCHI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour VARHIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039836/17.

(140045834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 mars 2014.

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Madame Eva Aspengren de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 11 mars 2014 et a décidé de nommer, Madame Barbara OBERLEITNER, née le 9 novembre 1968 à Pointe-Claire, Canada, demeurant professionnellement à 1600 boulevard René Lévesque West, 16^{ème} étage, Montréal, Québec, H3H 1P9, Canada en qualité de gérante de la Société avec effet au 11 mars 2014 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039852/14.

(140045451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

caspART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 18, place Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 153.412.

J'ai le regret de vous remettre par la présente ma démission en tant que gérant technique de votre estimée société.
Belvaux, le 31 décembre 2013. Roland Asselborn.

Référence de publication: 2014039885/9.

(140046054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

A Energy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

POUR LE GERANT

Signatures

Référence de publication: 2014039891/12.

(140046657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Arclin Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.918.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
(conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Arclin Lux Holdings S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2014039902/14.

(140046372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Action Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 31 mai 2013, que les actionnaires:

- Mme Ileana Lorena Lupu a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Nomment comme nouveau commissaire aux comptes, la Fiduciaire Comptable Admatrix, société à responsabilité limitée avec siège social à 33, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, numéro R.C. Luxembourg B. 166.044., et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

- M. Harald Wirth démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomment comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 M. Carl Georg ZWERENZ, né le 28 mars 1954 à Vienne (Autriche), demeurant à 32, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014039896/19.

(140046411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Silver Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.265.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of February,
Before the undersigned, Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders Silver Island Corporation N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the former Netherlands Antilles and currently existing under the laws of Sint Maarten, having its registered office in Curaçao at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, registered with the St. Maarten Chamber of Commerce and Industry under number 4716 (the Company).

THERE APPEARED:

Amfico S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88 299, (the Sole Shareholder),

here represented by Vincent Hoogland, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. the Company's capital is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one (EUR 1.-), all subscribed and fully paid up.

III. under the laws of Sint Maarten the Company may transfer its statutory seat and registered office, principal establishment, central administration and place of management to Luxembourg, following which, the entity ceases to be a Sint Maarten Company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of Sint Maarten, deemed to be the same entity as the Company prior to the migration, and the existence of the Company continues after the migration.

IV. that by resolutions validly adopted by the Sole Shareholder of the Company on 10 February 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal establishment, central administration and place of management from Curaçao, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

V. that it results from an interim balance sheet of the Company indicating that, as of 12 February, 2014 (the Balance Sheet), the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses.

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) transfer of the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(b) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Silver Island S.à r.l., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) acknowledgement of the Company's opening Balance Sheet and confirmation of the description and consistency of all its assets and liabilities and its paid-up issued share capital;

(d) amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

- (e) acknowledgment of the resignation of the Company's current managers and discharge to them;
 - (f) appointment of new managers;
 - (g) establishment of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - (h) appointment of any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg, and its principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto;
 - (i) appointment of any employee of Spigt Attorneys at Law and Tax Advisers, H. Parisius, a civil-law notary with domicile in Sint Maarten and any employee of Rabobank Curaçao as authorised person to perform in Sint Maarten and Curaçao any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg, and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - (j) miscellaneous.
- VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Sint Maarten to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Silver Island S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim balance sheet as at 12 January 2014 confirming that the net asset value of the Company amounts to at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company result from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Silver Island S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers:

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolution.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s), and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provision

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the managers and alternate managers in office prior to the transfer of the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal establishment, central administration and place of management from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as managers of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of their resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as managers for an unlimited period:

- Vincent Hoogland, manager, residing at 19, rue Dicks, L-8085, Bertrange, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Johan Vanhulle, manager, residing at Canadaring 92 - 8310 Assebroek-Brugge, Belgium; and
- Rabo Merchant Bank N.V., a company incorporated in the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 30096888, having a registered office at 18, Croeselaan, NL-3521 CB Utrecht, the Netherlands;

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, principal establishment and central administration at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any manager newly appointed, as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any employee of Spigt Attorneys at Law and Tax Advisers, H. Parisius, a civil-law notary with domicile in Sint Maarten and any employee of Rabobank Curaçao, as the person authorised to perform in Sint Maarten and Curaçao any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5.500,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial, deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de février,

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale (l'Assemblée) des associés de Silver Island Corporation N.V., une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) constituée selon les lois des anciennes Antilles néerlandaises et actuellement régie par les lois de l'île de Sint Maarten, dont le siège social est établi à Curaçao, Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, immatriculée auprès du La chambre du commerce et de l'industrie de St Maarten sous le numéro 4716 (la Société).

A COMPARU:

Amfico S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.299 (l'Associé Unique),

ici représenté par Vincent Hoogland, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. que le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

III. en vertu des lois de Sint Maarten, la Société peut transférer son siège statutaire et son siège social, l'adresse de son principal établissement, son administration centrale et le siège de sa direction à Luxembourg, après quoi, l'entité cesse d'être une Société de Sint Maarten, et l'entité migré dans cette juridiction est, à toutes fins des lois de Sint Maarten, réputée être la même entité que la Société avant la migration, et l'existence de la Société se poursuit après la migration.

IV. que par résolutions valablement adoptées le 10 février 2014 par l'Associé Unique de la Société, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a légalement décidé de transférer son siège statutaire de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et son siège social, établissement principal, administration centrale et lieu de gestion de Curaçao à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises en vertu des lois applicables en vue de rendre ces résolutions effectives ont été effectuées. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

V. qu'il résulte d'un bilan intérimaire de la Société que, au 12 février 2014 (le Bilan), le capital souscrit et libéré de la Société est équivalent à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et qu'il n'a pas été réduit en deçà de ce montant par l'affectation de pertes.

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la présente Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale;

(b) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est Silver Island S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) prise d'acte du bilan d'ouverture de la Société et confirmation de la description et de la consistance de l'ensemble de ses actifs et passifs ainsi que de la libération de son capital social;

(d) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait de la transformation de la Société en une société de droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

(e) prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société et octroi de décharge;

(f) nomination de nouveaux gérants;

(g) établissement du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

(h) nomination de tout gérant de la Société en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités se rapportant au transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'exécution de tous les autres documents et actes y relatifs qui peuvent être utiles ou nécessaires;

(i) nomination de tout employé de Spigt Attorneys at Law and Tax Advisers, H. Parisius, un notaire ayant son domicile à Sint Maarten et de tout employé de Rabobank Curaçao en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir à Sint Maarten et à Curaçao tous les actes et formalités en lien avec le transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg; et

(j) divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale. L'Associé Unique déclare également que toutes les formalités requises selon les lois de Sint Maarten afin de rendre cette migration effective ont été effectuées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est Silver Island S.à r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et qu'elle sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société daté du 12 février 2014 et attestant que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à la valeur du capital social (comprenant la prime d'émission le cas échéant) de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de l'ensemble des actifs et passifs de la Société résultent du bilan ci-dessus.

L'Associé Unique atteste que l'ensemble des actifs et passifs de la Société, sans restriction, reste la propriété exclusive de la Société, qui continue à détenir tous ses actifs et passifs et à être tenue par l'ensemble de ses obligations et engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts refondus auront la teneur suivante:

1. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée.

1.1. Dénomination

Le nom de la société est "Silver Island S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. Siège social.

1.2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

1.3. Objet social

1.3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

1.3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

1.3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

1.3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

1.4. Durée

1.4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

1.4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

2. Capital - Parts sociales.

2.5. Capital.

2.5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2.5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.6. Parts sociales.

2.6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

2.6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

2.6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

2.6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

2.6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

2.6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

2.6.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

3. Gestion - Représentation.

3.7. Nomination et révocation des gérants

3.7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

3.7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

3.8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

3.8.1 Pouvoirs du conseil de gérance:

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

3.8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

3.8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

3.9. Gérant unique

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

3.10. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

4. Associé(s).

4.11. Assemblées générales des associés et résolution écrite des associés.

4.11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

4.11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

4.12. Associé unique

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

5. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle.

5.13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

5.13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

5.13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

5.13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

5.13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

5.13.5 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

5.14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

5.14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

5.14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

5.15. Affectation des bénéfices.

5.15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

5.15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

5.15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou à une réserve statutaire;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

6. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

7. Disposition générale.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants et des gérants suppléants en fonction avant le transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de leur nomination en tant que gérants de la Société jusqu'à la date de leur démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide en outre de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

- Vincent Hoogland, gérant, résident à 19, rue Dicks, L-8085, Bertrange, Luxembourg, Luxembourg;

- Johan Vanhulle, gérant, résident à Canadaring 92 - 8310 Assebroek-Brugge, Belgium;

- Rabo Merchant Bank N.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30096888, dont le siège social se situe au 18, Croeselaan, NL-3521 CB Utrecht, Pays-Bas.

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout gérant nouvellement nommé, en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités se rapportant au transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'exécution de tous les autres documents et actes y relatifs qui peuvent être utiles ou nécessaires.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout employé de Spigt Attorneys at Law and Tax Advisers, H. Parisius, un notaire ayant son domicile à Sint Maarten et de tout employé de Rabobank Curaçao en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir à Sint Maarten et à Curaçao tous les actes et formalités en lien avec le transfert du siège statutaire de la Société de Sint Maarten au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences, le texte anglais prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Hoogland, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 février 2014. Relation: EAC/2014/2557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039055/671.

(140045010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Wychwood Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 185.258.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million nine hundred one thousand six hundred eighty-five Euro (EUR 1.901.685,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170724,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of one (1) proxy given on March 5, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Wychwood Capital Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and to fully pay them up in the aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), by contribution in kind consisting in a portion of a receivable in the amount of a twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) held by Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, towards Wychwood Capital Partners Spain S.L., a company to be incorporated under the laws of Spain (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been by a contribution declaration of Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution

Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

John Paul Keane, born on May 28, 1976 in Tipperary, Ireland, having his professional address at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Category B manager:

Brian Enright, born on June 4, 1971 in Cork, Ireland, having his personal address at Syncreon, 2851 Hight Meadow Circle - Suite 250, Auburn Hills, MI 48326, the United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million neuf cent un mille six cent quatre-vingt-cinq Euro (EUR 1.901.685,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170724.

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée le 5 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Wychwood Capital Management S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Wychwood Capital Partners S.A R.L., prénommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et de les libérer entièrement pour leur valeur totale d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), par un apport en nature consistant en l'apport d'une partie d'une (1) créance d'un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) détenue par Wychwood Capital Partners S.A R.L., prénommée, à l'encontre de Wychwood Capital Partners Spain S.L., une société à constituer en vertu des lois espagnoles (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Wychwood Capital Partners S.A R.L., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance apportée.

Réalisation effective de l'apport

Wychwood Capital Partners S.A R.L., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Wychwood Capital Partners S.A R.L., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance apportée, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Brian Enright, né le 4 juin, 1971 à Cork, Ireland, ayant son adresse personnelle au Syncreon, 2851 Hight Meadow Circle - Suite 250, Auburn Hills, MI 48326, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014039142/367.

(140044937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

BJS Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039970/10.

(140046549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 933.208,90.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.254.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B182254. The Company was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 142 on 16 January 2014. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Darya Spivak, attorney-atlaw, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

(I) To restructure the issued share capital of the Company by the: (i) creation of nine new preferred classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I and determine the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as set forth below; (ii) reduction of the nominal value of each share in issue from one Euro (EUR1) to one Euro cent (EUR0.01) (iii) reclassification of the existing shares of the Company as ordinary shares; (iv) increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR12,500) to nine hundred and thirty three thousand two hundred and eight Euro and ninety cents (EUR933,208.90) by the issue of a total of ninety two million seventy thousand eight hundred and ninety (92,070,890) shares in such classes as set forth below with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) each (the "New Shares"), subscription to the New Shares by the subscribers and payment of the total subscription price of an amount of one million twenty thousand seven hundred and eight Euros and ninety cents (EUR1,020,708.90) by transfer to the Company of a contribution in kind, consisting of a claim against the Company of one million twenty thousand seven hundred and eight Euros and ninety cents (EUR1,020,708.90) (the "Contribution in Kind"); (v) acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution

in Kind at one million twenty thousand seven hundred and eight Euros and ninety cents (EUR1,020,708.90); (vi) allocation of an amount equal to the nominal value of one Euro cent (EUR0.01) per share to the issued share capital and an amount of one hundred thousand Euro (EUR100,000) to the legal reserve;

Subscribers	Class of shares	Class of shares
Willis Lux Holdings S.à r.l.	Ordinary	5,750,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	Ordinary	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	Ordinary	5,830
Total ordinary		8,082,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	A	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	A	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	A	5,830
Total class A		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	B	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	B	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	B	5,830
Total class B		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	C	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	C	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	C	5,830
Total class C		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	D	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	D	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	D	5,830
Total class D		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	E	7,000,000.
BX Cayco 1 (2014) Limited	E	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	E	5,830
Total class E		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	F	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	F	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	F	5,830
Total class F		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	G	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	G	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	G	5,830
Total class G		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	H	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	H	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	H	5,830
Total class H		9,332,089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	I	7,000,000
BX Cayco 1 (2014) Limited	I	2,326,259
BX Cayco 2 (2014) Limited	I	5,830
Total class I		9,332,089
Total		92,070,890

(vii) amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxies (the proxyholder being authorised to make any changes as appropriate) in order to inter alia provide for new classes of shares and the rights and obligations attached to such new classes of shares, the new share capital and any such other changes as are reflected in the amended and restated articles of the Company.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to restructure the issued share capital of the Company.

The meeting unanimously resolved to create nine new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I with the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles of incorporation set forth below.

The meeting unanimously resolved to reduce the nominal value of each share in issue from one Euro (EUR1) to one Euro cent (EUR0.01).

The meeting unanimously resolved to reclassify the existing shares of the Company as ordinary shares.

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR12,500) to nine hundred and thirty three thousand two hundred and eight Euro and ninety cents (EUR933,208.90) by the issue of a total of ninety two million seventy thousand eight hundred and ninety (92,070,890) shares in such classes as set forth above with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) each. The subscribers represented by Me Namik Ramic, prenamed, subscribed to the New Shares so issued in the proportions as set forth in the agenda and paid the subscription price by transfer to the Company of a contribution in kind, consisting of a claim against the Company of one million twenty thousand seven hundred and eight Euros and ninety cents (EUR1,020,708.90) (the "Contribution in Kind").

The meeting acknowledged the report by the board of managers dated 14 February 2014 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to EUR1,020,708.90 being equal to the aggregate subscription price of EUR1,020,708.90 for the issue of the New Shares to be issued against such Contribution in Kind and the allocation of an amount of EUR100,000.00 to the legal reserve."

The meeting unanimously resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at one million twenty thousand seven hundred and eight Euros and ninety cents (EUR1,020,708.90).

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The meeting unanimously resolved to allocate an amount of nine hundred and twenty thousand seven hundred and eight Euro and ninety cents (EUR920,708.90) equal to the nominal value of one Euro cent (EUR0.01) per share to the issued share capital and an amount of one hundred thousand Euro (EUR100,000) to the legal reserve.

As a result of the above resolution, the meeting unanimously resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia provide for new classes of shares and the rights and obligations attached to such new classes of shares, the new share capital and any such other changes as are reflected in the amended and restated articles of the Company as set out here below:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the present Articles and the relevant legislation.

Art. 2. The Company's name is "Willis Lux Holdings 2 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by the Board of Managers of the Company. It may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.1. The issued share capital of the Company is set at nine hundred and thirty three thousand two hundred and eight Euro and ninety cents (EUR933,208.90) divided into:

- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Ordinary Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class A Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class B Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class C Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class D Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class E Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class F Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class G Shares,
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class H Shares, and
- nine million three hundred and thirty two thousand and eighty nine (9,332,089) Class I Shares,

each Share having a nominal value of one Euro Cent (EUR0.01) and the rights and obligations as set forth in the present Articles.

Art. 8.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Share Class(es) through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 14 February 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class I Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not

cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Partner(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 8.3. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Share Classes (in the order provided for in Article 8.2), such Share Class(es) give(s) right to the holders thereof, pro rata to their holding in such Class(es), to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Share Class(es) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled (subject to the terms of these Articles).

Art. 8.3.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Share Class(es) to be repurchased and cancelled.

Art. 8.3.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

Art. 8.3.3. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class(es), the Cancellation Value Per Share, as so determined will become due and payable by the Company.

Art. 8.4. Any share premium of the Company shall be freely distributable.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Unless otherwise provided, the shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be partners.

The managers are appointed and removed at any time, with or without cause, by decision of the general meeting of the partners which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature in the case of a Sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the managers.

Art. 12. Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers not less than five (5) business days in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one of the managers or as may be resolved by the Board of Managers at the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the managers or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Partners decisions

Art. 14. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails, to represent him at the general meetings of partners.

Partners decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

Partners' meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

The management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses inscribed in the register of partners held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. The signature of partners may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of share capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the share capital and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Partners representing one hundred percent of the issued share capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Distributions

Art. 20.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Art. 20.2. The balance may be carried forward, allocated to reserves or distributed to the Partners upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

Art. 20.3. The General Meeting may decide to declare and pay interim dividend distributions on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including share premium and other capital contribution reserves) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

Art. 20.4. The share premium account may be distributed to the Partners upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 20.5. The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board, and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 20.6. In the event of a dividend declaration out of profits, such dividend shall be allocated and paid as follows:

Art. 20.6.1. an amount equal to 0.01% of the aggregate nominal value of the Ordinary Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares, then;

Art. 20.6.2. an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then;

Art. 20.6.3. an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then;

Art. 20.6.4. an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then;

Art. 20.6.5. an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then;

Art. 20.6.6. an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then;

Art. 20.6.7. an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then;

Art. 20.6.8. an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then;

Art. 20.6.9. an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then;

Art. 20.6.10. an amount equal to 0.60% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then;

Art. 20.6.11. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Partners.

Winding-up - Liquidation

Art. 21.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Partner or of one of the Partners.

Art. 21.2. The liquidation of the Company shall be decided by the General Meeting in accordance with the applicable legal provisions. In the event of the liquidation of the Company, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of 1915.

Art. 21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met or provisioned for, any balance resulting shall be paid to all holders of Shares in the Company pro rata to their holding Shares and in accordance with the provisions of Article 20.6 interim surplus distributions may be made.

Definitions

Art. 22. Capitalised terms used herein as defined terms shall have the meaning set forth herein, and:

Articles	means the articles of association of the Company from time to time and Article shall be construed accordingly.
Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting)), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount;</p> <p>NP= net profits (including carried forward profits);</p> <p>P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled;</p> <p>L= losses (including carried forward losses);</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;</p> <p>OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles; and</p> <p>PE = Profit Entitlement means the preferred dividends of the Preference Shares.</p>
Available Liquidities	means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.
Board or the Board of Managers	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
Class Period	means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.
Cancellation Amount	means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).
Cancellation Value per Shares	means the amount to which a Share of the Class(es) repurchased and cancelled pursuant to Article 8 shall be entitled in the Total Cancellation Amount and determined as set forth in Article 8.3.
Class	means a class of Shares of the Company.

Company	means Willis Lux Holdings 2 S.à.r.l.
General Meeting	means the general meeting of Partner(s) of the Company (or as the case may be, to the extent permitted by law, written resolution of the Partners).
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Luxembourg Company Law	means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended from time to time.
Ordinary Shares	means the ordinary Shares of the Company.
Partner	means a holder of Shares.
Preference Shares	means the Shares of Classes A to I.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Sole Manager	means the sole manager (gérant) of the Company.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the Board and approved by the General Meeting for the repurchase of one or more Classes of Shares in accordance with Article 8.3.

Applicable law

Art. 23. The applicable legislation here above mentioned in Article 1 shall apply in so far as these Articles of association do not provide for the contrary.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the presented deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182254. La Société a été constituée le 29 novembre 2013 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 142 du 16 janvier 2014. Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

L'assemblée a été présidée par Maître François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé(e) comme secrétaire et scrutateur Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné, laquelle sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société était représenté à la présente assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(I) Restructurer le capital social émis de la Société par: (i) la création de neuf nouvelles classes de parts sociales préférentielles, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H et la Classe I et déterminer les droits et obligations de celles-ci en modifiant et en refondant les statuts tels qu'énoncés ci-dessous; (ii) la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale en émission d'un euro (1 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR); (iii) la reclassification des parts sociales existantes de la Société en tant que parts sociales ordinaires; (iv) l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents

euros (12.500 EUR) à neuf cent trente-trois mille deux cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (933.208,90 EUR) par l'émission d'un total de quatre-vingt-douze millions soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix (92.070.890) parts sociales dans les classes indiquées ci-dessous avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs et paiement du prix total de souscription d'un montant d'un million vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1.020.708,90 EUR) par le transfert à la Société d'un apport en nature, composé d'une créance envers la Société de d'un million vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1.020.708,90 EUR) (l'«Apport en Nature»); (v) l'acquiescement d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature et l'approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à un million vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1.020.708,90 EUR); (vi) l'affectation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale au capital social émis et d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR) à la réserve légale;

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Willis Lux Holdings S.à r.l.	Ordinaire	5.750.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	Ordinaire	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	Ordinaire	5.830
Total ordinaires		8.082.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	A	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	A	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	A	5.830
Total classe A		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	B	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	B	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	B	5.830
Total classe B		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	C	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	C	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	C	5.830
Total classe C		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	D	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	D	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	D	5.830
Total classe D		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	E	7.000.000.
BX Cayco 1 (2014) Limited	E	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	E	5.830
Total classe E		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	F	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	F	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	F	5.830
Total classe F		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	G	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	G	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	G	5.830
Total classe G		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	H	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	H	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	H	5.830
Total classe H		9.332.089
Willis Lux Holdings S.à r.l.	I	7.000.000
BX Cayco 1 (2014) Limited	I	2.326.259
BX Cayco 2 (2014) Limited	I	5.830
Total classe I		9.332.089
Total		92.070.890

(vii) la modification et refonte des statuts de la Société substantiellement sous la forme annexée aux procurations (le mandataire étant autorisé à faire les modifications nécessaires) afin d'entre autres prévoir de nouvelles classes de parts sociales ainsi que les droits et obligations attachés à ces nouvelles classes de parts sociales, le nouveau capital social ainsi que les autres modifications qui sont reflétées dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité de restructurer le capital social émis de la Société.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de créer neuf nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H et la Classe I ainsi que les droits et obligations de celles-ci tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus énoncés ci-dessous.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de réduire la valeur nominale de chaque part sociale en émission d'un euro (1 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR).

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reclassifier les parts sociales existantes de la Société en tant que parts sociales ordinaires.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à neuf cent trente-trois mille deux cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (933.208,90 EUR) par l'émission d'un total de quatre-vingt-douze millions soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix (92.070.890) parts sociales dans les classes indiquées ci-dessus avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Les souscripteurs représentés par Me François Felten, précité, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises dans les proportions indiquées dans l'ordre du jour et ont payé le prix de souscription par le transfert à la Société d'un apport en nature, composé d'une créance envers la Société d'un million vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1.020.708,90 EUR) (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée a acquiescé le rapport établi par le conseil de gérance en date du 14 février 2014 (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci), dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond à 1.020.708,90 EUR, ce qui est égal au prix de souscription global de 1.020.708,90 EUR pour l'émission des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en échange de cet Apport en Nature et l'affectation d'un montant de 100.000,00 EUR à la réserve légale.»

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à un million vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1.020.708,90 EUR).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'affecter un montant de neuf cent vingt mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix centimes euros (920.708,90 EUR) égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale au capital social émis et d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR) à la réserve légale.

En raison de la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de refondre les statuts de la Société afin d'entre autres prévoir de nouvelles classes de parts sociales ainsi que les droits et obligations attachés à ces nouvelles classes de parts sociales, le nouveau capital social ainsi que les autres modifications qui sont reflétées dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'énoncés ci-dessous:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée. La Société sera régie par les présents Statuts et par la législation en vigueur.

Art. 2. La dénomination de la Société est «Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.»

Art. 3. La Société a pour objet de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; d'acquérir tout titre et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment d'acquérir des brevets et licences, et d'autres biens, droits et intérêts dans des biens que la Société jugera approprié, et de manière générale de les détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner, en tout ou partie, pour une contrepartie que la Société jugera appropriée, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de valeurs mobilières de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales et autres, et de prêter assistance ou d'octroyer des prêts, avances ou garanties à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée de quelque manière que ce soit à la Société ou à ladite holding, filiale ou filiale apparentée dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin, de réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par le Conseil de Gérance de la Société. Il peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg moyennant une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans le cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Art. 7. Les créanciers, représentants, véritables propriétaires ou héritiers de tout associé ne pourront en aucun cas, ni requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se référer aux états financiers et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.1. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cents trente-trois mille deux cents huit euros et quatre-vingt-dix centimes (933.208,90 EUR), divisé en:

- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales Ordinaires,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe A,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe B,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe C,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe D,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe E,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe F,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe G,
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe H, et
- neuf millions trois cents trente-deux mille quatre-vingt-neuf (9.332.089) Parts Sociales de Classe I;

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) ainsi que les droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

Art. 8.2. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales de la Société, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Une réduction de capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectuée que pendant les Périodes de Classe respectives.

La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 14 février 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de Classe A»).

La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe I»).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette/ces classe(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe I et la classe de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans leur Période de Classe respective se présentera dans l'ordre allant de la classe A à la classe I (dans la mesure où elle n'aura pas précédemment été rachetée et annulée).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Préférentielles et se poursuivra pour terminer le jour tel qu'initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation sera dû et exigible par la Société à l'/aux Associé(s) au prorata de leur participation dans cette/ces classe(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut décharger son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus devant être retenu sera déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que ces deux termes sont définis ci-dessous) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité, le Conseil de Gérance peut décider à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa fixation du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie, soit la totalité.

Art. 8.3. Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 8.2), cette/ces Classe(s) de Parts Sociales donne(nt) droit aux détenteurs de celle(s)-ci, au prorata de leur participation dans cette/ces Classe(s), au Montant Total d'Annulation et les détenteurs de Parts Sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la/des Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s) (sous réserve des termes des présents Statuts).

Art. 8.3.1. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être rachetée(s) et annulée(s).

Art. 8.3.2. Le Montant Total d'Annulation sera un montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Art. 8.3.3. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la/des Classe(s) concernée(s), la Valeur d'Annulation Par Part Sociale, telle qu'ainsi déterminée, deviendra due par la Société.

Art. 8.4. Toute prime d'émission de la Société sera librement distribuable.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Sauf disposition contraire, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Sinon, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut être révoquée avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) dispose(nt) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver l'ensemble des actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée de son mandat de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de son mandat.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, à tous égards, par la signature individuelle du Gérant Unique en cas de gérant unique et, en cas de Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le Conseil de Gérance ou l'un des gérants.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux gérants cinq (5) jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cette convocation peut être omise avec l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil devant se tenir à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions des gérants en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par un des gérants ou tel qu'approuvé par le Conseil de Gérance à la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites en justice ou ailleurs, seront signés par l'un des gérants ou tel que décidé lors de la réunion concernée ou d'une réunion ultérieure.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants auront le même effet que les décisions prises lors d'une réunion des gérants. La signature des gérants peut figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peut être prouvée par lettre, télécopie ou courriers électroniques.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courriel électronique ou télécopieur, soit par téléphone, téléconférence ou d'autres moyens de télécommunication.

L'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque membre du Conseil de Gérance participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les membres participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque membre du Conseil de Gérance participant sera réputé présent et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou téléphone.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation.

Chaque associé peut nommer toute personne ou entité comme mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

Les décisions des associés sont prises en assemblées des associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Les assemblées des associés doivent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, cette dernière peut être tenue sans préavis.

La gérance peut décider que chaque associé reçoive le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément établi par écrit, transmis par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courriels.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet dès l'approbation de la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve que les conditions de majorité soient respectées, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans préavis. La signature des associés peut apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peut être prouvée par lettre, télécopie ou courriers électroniques.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que si elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la majorité du capital représentée.

Toutefois, les décisions relatives à une modification statutaire doivent être prises à la majorité des votes des associés représentant les trois quarts du capital social et les décisions visant à changer la nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pour cent du capital social émis.

Chaque assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront de temps à autre.

Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui reprendra un inventaire des biens de la Société ainsi que de ses dettes et créances, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des créances du/des gérants envers la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Chaque associé peut consulter au siège social de la Société l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Distributions

Art. 20.1. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Art. 20.2. Le solde peut être reporté, affecté à des réserves ou distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Art. 20.3. L'Assemblée Générale peut décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables (y compris les primes d'émission et autres réserves d'apport en capital) mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Art. 20.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 20.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil, et peuvent être payés aux lieux et heures fixés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil. Le Conseil peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu par celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Art. 20.6. Dans le cas d'une déclaration de dividende à partir des bénéfices, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

Art. 20.6.1. un montant égal à 0,01 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales Ordinaires émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, ensuite;

Art. 20.6.2. un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A, ensuite;

Art. 20.6.3. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B, ensuite;

Art. 20.6.4. un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au prorata de leurs Parts Sociales de Classe C, ensuite;

Art. 20.6.5. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au prorata de leurs Parts Sociales de Classe D, ensuite;

Art. 20.6.6. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au prorata de leurs Parts Sociales de Classe E, ensuite;

Art. 20.6.7. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au prorata de leurs Parts Sociales de Classe F, ensuite;

Art. 20.6.8. un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au prorata de leurs Parts Sociales de Classe G, ensuite;

Art. 20.6.9. un montant égal à 0,55% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe H au prorata de leurs Parts Sociales de Classe H, ensuite;

Art. 20.6.10. un montant égal à 0,60% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe I émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au prorata de leurs Parts Sociales de Classe I, ensuite;

Art. 20.6.11. le solde sera affecté au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 21.1. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civiques, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 21.2. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions légales applicables. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera confiée à des liquidateurs ou au Conseil de Gérance alors en fonction qui seront/sera doté(s) des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés de 1915.

Art. 21.3. Après règlement ou provision de l'ensemble des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant sera versé à tous les détenteurs de Parts Sociales dans la Société au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent et conformément aux dispositions de l'Article 20.6 des acomptes sur dividendes versés sur le surplus peuvent être faits.

Définitions

Art. 22. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes comme des termes définis auront la signification énoncée dans les présentes, et:

Statuts	signifie les statuts de la Société de temps à autre et Article doit être interprété en conséquence.
Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe (s) de Parts Sociales devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices, de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL + DO + DB)$ Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés); P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

	<p>RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s); Pe = pertes (y compris les pertes reportées); OL = toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts; DO = tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts; et DB = Droit aux Bénéfices signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.</p>
Liquidités Disponibles	signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme ayant une échéance résiduelle supérieure à six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire ainsi que toute créance qui, selon le Conseil de Gérance, sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société exigible dans moins de six (6) mois déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout avoir tel que des parts sociales, titres et valeurs mobilières d'une autre nature détenus par la Société.
Conseil ou Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société.
Période de Classe	signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H et la Période de Classe I.
Montant d'Annulation	signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse être supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période).
Valeur d'Annulation par Parts Sociales	signifie le montant auquel une Part Sociale de la/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) en vertu de l'Article 8 a droit dans le Montant Total d'Annulation et fixé comme énoncé à l'Article 8.3.
Classe	signifie une classe de Parts Sociales de la Société.
Société	signifie Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale de l'/des Associé(s) de la Société (ou, le cas échéant, dans la mesure où la loi le permet, les résolutions écrites des Associés).
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les Parts Sociales ordinaires de la Société.
Associé	signifie un détenteur de Parts Sociales.
Parts Sociales Préférentielles	signifie les Parts Sociales des Classes A à I.
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Montant Total d'Annulation	signifie le montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale pour le rachat d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales conformément à l'Article 8.3.

Droit applicable

Art. 23. La législation applicable mentionnée ci-dessus à l'Article 1^{er} sera d'application tant que les présents Statuts n'en disposeront pas autrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 3.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8428. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039141/921.

(140044983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.265.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 20 juin 2013

L'associé unique décide de renouveler les mandats des membres du Conseil de surveillance de:

- Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, né le 21 décembre 1967 à Munich (Allemagne), demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal

- Monsieur Yves-Loic MARTIN, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem;

- Madame Valérie Anne Marie HANOTE-MARTIN, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014039925/18.

(140046051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Mediolanum Specialities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.351.

—
Le Conseil d'Administration de la SICAV-SIF a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour Mediolanum Specialities SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014039573/14.

(140045785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Adamra Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.210.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039916/9.

(140046156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.
